

COME AND STAY

Société Anonyme au capital de 402.376,40 euros
Siège Social : 22bis rue des volontaires, 75015 Paris
429 699 770 RCS Paris

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL

Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte (i) des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la société Come&Stay S.A. (ci-après la « **Société** ») et (ii) des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, en application de l'Article L. 225-37 du Code de Commerce.

Dans le cadre de l'établissement de ce rapport, des entretiens ont été conduits avec les directions financières de Come&Stay S.A. (France), Come&Stay, Inc. (US), Come&Stay DKH A/S afin de présenter un rapport synthétisant les principales mesures de contrôle interne mises en place de chacune des sociétés mais également au niveau du Groupe. Par ailleurs, la direction financière des sociétés Come&Stay Sp Z.o.o. et Come&Stay Spain SL est assurée directement par la Direction administrative et financière française.

A. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le tableau suivant présente la composition du conseil d'administration.

NOM ET PRENOM OU DENOMINATION SOCIALE DES MEMBRES	DATE DE PREMIERE NOMINATION	DUREE ET DATE D'ECHEANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCEE DANS LA SOCIETE	FONCTION PRINCIPALE EXERCEE EN DEHORS DE LA SOCIETE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE	FONCTIONS DE SALAIRES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE
Carole WALTER	09/02/2000 (statuts constitutifs)	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Administrateur Président du directoire Président du C.d' Administration Président du C.d' Administration Président du C.d' Administration Président du C.d' Administration Président du C.d' Administration	Come & Stay Inc. Come & Stay Polska Come&Stay DKH A/S Come&Stay AB Come&Stay A/S Come&Stay facility services A/S Come&Stay Ltd.	-
Antoine BELLO	09/02/2000 (statuts constitutifs)	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008	Administrateur	Président du Directoire Administrateur	Ubiquis Keepschool	-
Marlène LOMBARD	21/01/2005	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008	Administrateur			-
Guy VAN DER MENSBRUGGHE	22/03/2001	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2012	Administrateur	Président Administrateur Président Membre du Conseil de Surveillance	Orium SAS E-learning SA Oltadie SAS Eminence SAS	-
Thibault POUTREL	13/12/2001	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2012	Administrateur	Administrateur Administrateur Président Gérant Administrateur Président	Ingenico SA Ingenico Corp. Diamond Minds Investment SC Access Consulting SARL Ingenico Inc. Beaubourg Capital SAS	-
François LAMOTTE	06/09/2001	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008	Administrateur	Gérant	SPRL Cobalt	Salarié de SPRL Cobalt

Le Conseil d'Administration est composé de 3 administrateurs indépendants. Il est rappelé qu'est qualifié d'administrateur indépendant un administrateur qui :

- n'est pas salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société consolidée, et ce depuis au moins 5 ans,
- n'est pas mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur,
- n'est pas client, fournisseur, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social,
- n'a pas été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes,

- n'est pas administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, être propriétaire d'une action au moins.

La liste des réunions du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 est la suivante :

DATE DE LA REUNION	ORDRE DU JOUR	MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	TAUX DE PRESENCE DES MEMBRES
9 janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; - étude et établissement du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et du texte des résolutions qui sera soumis à l'approbation de cette Assemblée ; - convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et établissement de son ordre du jour ; et - questions diverses. 	<p>Carole Walter</p> <p>François Lamotte</p> <p>Antoine Bello</p> <p>Guy Van Der Mensbrugge</p> <p>Thibault Poutrel</p>	83%
9 mars 2007	<ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; - constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions ; - émission et attribution gratuite, dans les conditions prévues aux articles L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, de 3.100 bons de souscriptions d'actions revêtant les caractéristiques des bons de parts de créateur d'entreprise à des mandataires sociaux et à des membres du personnel en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mars 2007 ; - émission et attribution, dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, d'options donnant droit à la souscription d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe en application de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mars 2007 ; - approbation, en tant que de besoin, d'un projet de création d'une filiale en Espagne ; et, 	<p>Carole Walter</p> <p>Guy Van Der Mensbrugge</p> <p>Thibault Poutrel</p> <p>François Lamotte</p>	67 %

	- questions diverses.		
29 mars 2007	<ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; - approbation, en tant que de besoin, conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, d'un projet de contrat de bail de locaux sis en Espagne pour les besoins de la filiale espagnole à créer ; - approbation d'un projet de garantie des obligations de la filiale espagnole au profit du bailleur des locaux devant être occupés par cette dernière ; et, - questions diverses. 	<p>Carole Walter</p> <p>Guy Van Der Mensbrugge</p> <p>Thibault Poutrel</p> <p>François Lamotte</p> <p>Antoine Bello</p>	83 %
24 avril 2007	<ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; - examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2006 ; - examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2006 ; - examen, et le cas échéant ratification, des conventions visées aux Articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ; - lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ; - étude et établissement du rapport de gestion (incluant le rapport de gestion du groupe) à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et du texte des résolutions qui sera soumis à l'approbation de cette Assemblée ; - constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions ; - émission et attribution gratuite, dans les conditions prévues aux articles L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, de 20.000 bons de souscriptions d'actions revêtant les caractéristiques des bons de parts de créateur d'entreprise à des mandataires sociaux et à des membres du personnel en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mars 2007 ; - approbation, conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, de l'émission par la 	<p>Carole Walter</p> <p>Guy Van Der Mensbrugge</p> <p>Thibault Poutrel</p> <p>François Lamotte</p> <p>Antoine Bello</p>	83 %

	<p>Société d'une lettre d'ordre à HSBC afin d'émettre une garantie, au nom et pour le compte de la filiale Retail Internet, en faveur de Jyske Bank</p> <p>- questions diverses.</p>		
15 mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; - émission et attribution, dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, d'options donnant droit à la souscription d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe en application de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mars 2007 ; - étude et établissement du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et du texte des résolutions qui sera soumis à l'approbation de cette Assemblée ; - convocation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires et établissement de son ordre du jour ; et - questions diverses. 	<p>Carole Walter</p> <p>François Lamotte</p> <p>Antoine Bello</p> <p>Thibault Poutrel</p>	67 %
29 juin 2007	<ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; - constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions ; - mise en œuvre de la délégation accordée par l'Assemblée Générale des Actionnaires et réalisation de l'augmentation de capital réservée à M. Shawn Mc Namara par émission de 27.878 actions avec bons de souscription d'actions de la Société ; - arrêté de la créance détenue par M. Shawn McNamara sur la Société ; - constatation de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à M. Shawn Mc Namara par émission de 27.878 actions avec bons de souscription d'actions de la Société ; - pouvoirs ; 	<p>Carole Walter</p> <p>François Lamotte</p> <p>Antoine Bello</p> <p>Guy Van Der Mensbrughe</p> <p>Thibault Poutrel</p>	83 %

	- questions diverses.		
20 juillet 2007	<p>- approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ;</p> <p>- approbation, en tant que de besoin, du projet de croissance externe visant à l'acquisition du fonds de commerce de iMarketing Consultants, Inc. par notre filiale, Come&Stay, Inc. et de l'ensemble des conventions y afférentes ;</p> <p>- autorisation donnée, au titre de conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 du Code de Commerce, à Madame le Président, d'octroyer un prêt, en une ou plusieurs fois, au profit de Come&Stay Inc. et de signer la convention y afférente ;</p> <p>- autorisation donnée, au titre de conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 du Code de Commerce, à Madame le Président, d'octroyer un prêt additionnel, en une ou plusieurs fois, au profit de Come&Stay Inc. et de signer la convention y afférente ;</p> <p>- autorisation donnée, au titre de conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 du Code de Commerce, à Madame le Président, d'octroyer un prêt, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 200.000,00 € au profit de la filiale espagnole et de signer la convention y afférente ;</p> <p>- pouvoirs ;</p> <p>- questions diverses.</p>	<p>Carole Walter</p> <p>Antoine Bello</p> <p>Guy Van Der Mensbrugge</p> <p>Thibault Poutrel</p>	67 %
21 septembre 2007	<p>— approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ;</p> <p>— arrêté du montant de l'EBIT réalisé par le groupe Come and Stay dans certains pays durant la période courant du 1er janvier 2007 au 30 juin 2007, dans le cadre de la clause de complément de prix relative à l'acquisition par la Société de la société danoise Retail Internet Holding A/S ;</p> <p>— en conséquence, arrêté du montant du premier complément de prix à payer par la Société conformément au contrat d'acquisition de la société danoise Retail Internet Holding A/S en date du 5 septembre 2006 ;</p> <p>— changement de siège social et modification</p>	<p>Carole Walter</p> <p>François Lamotte</p> <p>Antoine Bello</p> <p>Guy Van Der Mensbrugge</p> <p>Thibault Poutrel</p>	83 %

	<p>corrélative des statuts ;</p> <p>– questions diverses.</p>		
28 septembre 2007	<p>- approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ;</p> <p>- constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions ;</p> <p>- ratio minimum EBIT (Earnings before interest and taxes) / chiffres d'affaires conditionnant l'exercice des bons de souscription de catégorie 1 (les « BSA 1 ») émis par le Conseil d'Administration en date du 29 juin 2007, en application de la décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juin 2007 ;</p> <p>- arrêté du montant de l'EBIT réalisé par la filiale américaine Come and Stay, Inc. durant la période courant du 1er janvier 2007 au 30 juin 2007, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée le 29 juin 2007 d'un montant maximum en nominal de € 2.787,80 ;</p> <p>- constatation, selon le cas, de l'exercibilité ou de la caducité des BSA 1 ;</p> <p>- attribution d'un bonus au titre des résultats du premier semestre 2007 au Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;</p> <p>- examen des projets de croissance externe récemment proposés à la Société ;</p> <p>- autorisation donnée, au titre des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 du Code de Commerce, à Madame le Président, d'octroyer un prêt, mis à disposition en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de Cent Cinquante Mille Euros (150 000 €) au profit de la filiale polonaise Come&Stay sp zoo et de signer la convention y afférente ;</p> <p>- approbation, en tant que de besoin, d'un projet de contrat de bail de locaux sis en Pologne pour les besoins de la filiale polonaise ;</p> <p>- arrêté des résultats semestriels et approbation des nouvelles guidances de la Société ;</p> <p>- questions diverses.</p>	<p>Carole Walter</p> <p>Guy Van Der Mensbrughe</p> <p>Thibault Poutrel</p> <p>François Lamotte</p> <p>Antoine Bello</p>	83 %
20 décembre 2007	<p>- approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ;</p> <p>- constatation de la réalisation de l'augmentation</p>	<p>Carole Walter</p> <p>François Lamotte</p>	83 %

	du capital social résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions ; - questions diverses.	Antoine Bello Guy Van Der Mensbrugge Thibault Poutrel	
--	--	---	--

Pour l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration tenues en 2007, le taux de présence des membres était de 78,2 %.

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués conformément à l'article 17 des statuts. Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, le Commissaire aux Comptes a été convoqué à la réunion du Conseil d'Administration qui a examiné les comptes annuels.

Toutes les informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été régulièrement communiquées.

B. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Président et la direction administrative et financière du Groupe. Ce contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable de nos objectifs :

- réalisation et optimisation de nos opérations ;
- fiabilité et qualité de notre information financière ; et
- conformité aux lois et règlements en vigueur.

DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires de la société est constitué de la commercialisation d'opérations de publicité par e-mail et mobile auprès de consommateurs ayant déclaré leur intérêt pour recevoir des messages à caractère publicitaire ou promotionnel.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de la commercialisation de deux offres : les solutions intégrées d'une part et le centre de ressources d'autre part.

Les solutions intégrées ou offres métiers répondent à des problématiques sectorielles ou commerciales identifiées, comme par exemple la génération de leads en concession automobile ou la collecte de prospects pour un site de e-commerce. Elles comportent trois composantes : des sources de données cohérentes (externes ou internes à l'annonceur), un développement logiciel dédié au produit et un développement de contenu (création graphique,

jeu concours ...). Elles sont commercialisées soit au coût contact complet soit à l'action attendue (tarif par commande, par adresse collectée ...).

Le centre de ressources correspond à la commercialisation des briques de base nécessaires à la mise en place de campagnes de publicité par email ou mobile par les annonceurs ou les agences telles que : routage d'email ou mobile, création graphique et locations d'adresses email ou de mobile.

Dans les deux cas, la constatation du chiffre d'affaires est effective en fin de mois, sur la base de l'envoi des messages ou de la réalisation de la prestation.

Administration des Ventes, contrôle des ventes, achats et marges

Après une année 2006 forte en croissance externe, le management de Come&Stay a mis en place en 2007 des procédures visant au contrôle des données financières provenant de la maison mère et de chaque filiale :

Come&Stay S.A. (France) : Come&Stay France a mis en place des procédures afin d'améliorer le contrôle de gestion de ses opérations. L'ensemble du processus d'administration des ventes est géré à travers le logiciel Gestimum Gestion Commercial, lui-même interfacé avec le logiciel Gestimum Comptabilité. Les procédures mises en place permettent de s'assurer que :

- le chiffre d'affaires ne peut être constaté qu'à partir du moment où un devis client a été signé par le client et l'opération réalisée
- dans le cadre des opérations aucun achat ne peut être réalisé sans qu'un client ait signé un bon de commande au préalable. Par ailleurs, chaque bon de commande doit être signé par le Directeur Général ou le Directeur Délégué France
- les achats et les ventes sont gérés mois par mois et les marges des opérations sont validées par les équipes commerciales et l'équipe administrative à la fin de chaque mois

La Société a rédigé un manuel de procédures afin de documenter et d'améliorer ses processus administratifs et de gestion. Ce manuel des procédures couvre aussi bien la gestion des ventes, que les paiements fournisseurs ou les relances clients.

La société fait appel à une société d'expertise comptable pour la réalisation des comptes sociaux et fait appel à Ernst&Young pour la réalisation de ses comptes consolidés.

Le recouvrement des créances clients est effectué selon un processus qui consiste à : (i) vérifier auprès du client la bonne réception de la facture client, (ii) effectuer une relance client par téléphone et par courrier dès que la date d'échéance est atteinte et (iii) engager des relances avec mise en demeure.

A la clôture de chaque exercice, toutes les provisions nécessaires sont calculées et comptabilisées : (i) une provision est passée pour les litiges en cours, (ii) le Directeur Administratif et Financier étudie la balance clients et ressort en « clients douteux » toutes les créances susceptibles de n'être réglées que partiellement ou jamais réglées et en fait une provision.

Come&Stay US, Inc. : Come&Stay US, Inc. a mis en place des procédures afin de pouvoir constater les ventes et les achats en fin de mois. Le seul signataire de la société Come&Stay US, Inc. est Shawn McNamara, Chief Executive Officer de la société. Les chiffres d'affaires et le compte de produit et charge sont arrêtés chaque fin de mois. Come&Stay, Inc. (US) utilise le logiciel MAS90 afin de dresser ses états financiers mensuels.

A la clôture de chaque exercice, toutes les provisions nécessaires sont calculées et comptabilisées : (i) une provision est passée pour les litiges en cours, (ii) le Directeur Administratif et Financier étudie la balance clients et ressort en « clients douteux » toutes les créances susceptibles de n'être réglées que partiellement ou jamais réglées et en fait une provision.

Come&Stay DKH A/S : La direction financière de Come&Stay DKH A/S supervise directement la direction financière des filiales au Danemark, Suède, Finlande, Norvège, Royaume-Uni, Allemagne et Pays-Bas. Come&Stay Nordic a développé un outil de gestion des ventes lui permettant de connaître en temps réel le chiffre d'affaires ainsi que les coûts relatifs aux opérations de communication dans tous ses pays de présence. Les chiffres d'affaires et le compte de produit et charge sont arrêtés chaque fin de mois. Come&Stay Nordic utilise le logiciel Microsoft Dynamics AX (Axapta). Come&Stay DKH A/S fait appel à des experts comptables locaux dans chacune de ses filiales et centralise le reporting de gestion grâce à l'outil Dynamics A/X (Microsoft). La société Come&Stay DKH A/S confie 80% de ses factures clients à une société d'affacturage, MidtFactoring A/S.

A la clôture de chaque exercice, toutes les provisions nécessaires sont calculées et comptabilisées : (i) une provision est passée pour les litiges en cours, (ii) le Directeur Administratif et Financier étudie la balance clients et ressort en « clients douteux » toutes les créances susceptibles de n'être réglées que partiellement ou jamais réglées et en fait une provision.

Come&Stay Sp. zo.o. et Come&Stay Spain SL : Les deux filiales espagnoles et polonaises sont directement gérées par la France en ce qui concerne les aspects administratifs et financiers. Les achats et les ventes sont gérés et validés par le Président ou la direction administrative et financière de Come&Stay SA. Les comptes sociaux de chacune de ces filiales sont ensuite établis en relation avec la Direction administrative et financière de la Société, qui en effectue un contrôle systématique.

Contrôle des filiales

Au cours de l'année 2007, une procédure de reporting systématique a été mise en place au sein du Groupe. Ce reporting financier non audité contient le détail des principaux postes du compte de résultats. Ces informations financières sont consolidées au sein de la Direction Administrative et Financière de Come&Stay SA afin de fournir des informations de gestion à la Direction Générale de la Société. La fiabilité des informations est validée par rapport aux objectifs et à la réalité de l'activité. Ces informations financières sont discutées par téléphone ou au sein des filiales au moins une fois par mois par le Directeur Général et le responsable de la filiale en question.

Le 27 mars 2008

Carole Walter
Président du Conseil d'Administration
et Directeur Général